

DP Suisse
Monsieur Beat Kneubühler
Weihermattstrasse 94
5000 Aarau

Lausanne, le 18 septembre 2024

Monsieur le Directeur,

J'accuse bonne réception de votre courrier du 4 juillet 2024, qui a retenu toute notre attention et me donne l'occasion, par les lignes qui suivent, de rappeler le contexte ayant amené le Conseil d'Etat à avancer le calendrier de la transition numérique de la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud.

Tout d'abord, il convient de rappeler l'engagement du Conseil d'Etat envers la presse écrite et le secteur de l'impression, et ce dans un contexte qu'il sait difficile. Il en a pour preuve son action pionnière destinée à apporter une aide aux médias d'information, montrant ainsi son attachement à la pluralité et la diversité de la presse imprimée à répétées reprises. Il convient toutefois de préciser que le rôle de la FAO est autre. Il répond à l'obligation légale qui revient au Canton de publier avis et textes de lois. Il s'agit d'un service aux entreprises, aux communes et à la population qui sera, bien évidemment, pérennisé avec la solution adoptée par le Conseil d'Etat.

De plus, ce basculement numérique ne signifie pas obligatoirement la fin de la version imprimée, des acteurs privés pouvant développer une publication imprimée financée par la publicité ou l'abonnement par exemple, en pleine indépendance de l'Etat et sans risque lié à une procédure d'appel d'offres régulière. Un tel exemple a déjà pu être observé ailleurs en Suisse et fonctionne à satisfaction.

Pour parvenir à sa décision, le Conseil d'Etat a effectué une analyse approfondie de la situation, en lien avec ses engagements, y compris environnementaux. La comparaison intercantonale a notamment fait ressortir clairement le fait que seuls deux cantons n'ont pas encore fait le pas de la transition numérique pour la publication de leurs avis officiels. Dans un contexte de maîtrise accrue des dépenses publiques, le Conseil d'Etat a choisi d'anticiper l'implémentation d'une solution qui apportera des simplifications administratives et un allègement financier pour le Canton, les communes et le tissu économique vaudois. Le Canton de Vaud rejoindra ainsi une plateforme déjà sollicitée par plus d'une dizaine de cantons.

Il est également à noter que la transition numérique faisait partie intégrante du cahier des charges de l'appel d'offres lancé en 2022 avec une échéance à l'horizon 2027, celle-ci était donc connue et a simplement été avancée de deux ans. Les communes, via l'une de leur faitière notamment, avaient suggéré le passage à cette solution au Conseil d'Etat, ce depuis un certain temps, pour des raisons de coûts. En effet, si les coûts de production et de

commercialisation de la FAO sont couverts par une partie du revenu de la concession actuelle rétrocédé à l'Etat, les avis publiés représentent un coût important pour le Canton et les communes. De plus, un modèle numérique libre d'accès était de plus en plus demandé par les personnes intéressées par les avis publiés.

Tout en réitérant l'attachement du Canton de Vaud à l'importance de la diversité et de la pluralité de la presse imprimée d'information, je vous adresse, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.



La Présidente du Conseil d'État
Christelle Luisier Brodard